



PUBLIE LE 4 DEC. 2025

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1 ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire.

Mme Caroline DUTARTE, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Laura SLIMANI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Marie-Andrée MALLEVILLE (représentée par Mme Caroline DUTARTE après son départ de la séance à 17 h 32), M. Manuel LABBE, Mme Fatima EL KHILI, M. Sileymane SOW, Mme Elizabeth LABAYE, M. Matthieu de MONTCHALIN, Mme Amèle MANSOURI, M. Nicolas ZUILI, Adjoints au Maire,

Mme Hortense HECTOR, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 15 h 53), M. Mohamed BERBRA, M. Mamadou DIALLO, M. Yves SORET (représenté par M. Valentin RASSE-LAMBRECQ jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 50), M. Kader FEHIM, Mme Claire GUEVILLE, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Laura SLIMANI jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 16), M. Stéphane MARTOT, Mme Marie FOUQUET (représentée par Mme Hortense HECTOR jusqu'à son arrivée en séance à 17 h 03), Mme Christine de CINTRE (représentée par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 14 h 20 et par Mme Marie FOUQUET après son départ de la séance à 17 h 51), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par M. Kalminthe GOMIS après son départ de la séance à 18 h 09), M. Thibaut DROUET (représenté par M. Mamadou DIALLO après son départ de la séance à 15 h 50), Mme Zohra AMIMI (représentée par Mme Samira HADDOUCHE après son départ de la séance à 15 h 53), Mme Aliénor DUREUIL-BENSAHHOU (représentée M. Cyrille MOREAU après son départ de la séance à 16 h), M. Nicolas LEVARAY, M. Adrien NAIZET (absent de 17 h 20 à 17 h 35), M. Samuel de GENTIL-BAICHIS (jusqu'à son départ de la séance à 20 h 06), M. Valentin RASSE-LAMBRECQ, Mme Louisa MAMERI, M. Franque-Emmanuel COUPARD LA DROITTE (jusqu'à son départ de la séance à 19 h 57), M. Bruno DEVAUX, Mme Hayet ZERGUI, Mme Sophie CARPENTIER (arrivée en séance à 18 h 38), M. Pierre-Antoine SPRIMONT, Mme Marine CARON (représentée par Mme Félicie RENON après son départ de la séance à 19 h 13), Mme Marie BERRUBÉ, Mme Félicie RENON, M. Jean-Pierre TREDET, Mme Samira HADDOUCHE, M. Kalminthe GOMIS, Conseillers Municipaux.

REPRESENTEES : M. Frédéric MARCHAND (représenté par M. Stéphane MARTOT), Mme Sarah VAUZELLE (représentée par M. Kader CHEKHEMANI), M. Jean DE BEIR (représenté par Mme Fatima EL KHILI), Mme Françoise LESCONNNEC (représentée par M. Nicolas LEVARAY), M. Pierre-Yves ROLLAND (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVOY), Mme Florence HEROUIN-LEAUTHEY (représentée par M. Adrien NAIZET), Mme Marie DESBORDES (représentée par M. Matthieu de MONTCHALIN), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par M. Manuel LABBE), M. Guillaume CHAROULET (représenté par M. Pierre-Antoine SPRIMONT), Mme Régine GOMIS (représentée par M. Samuel de GENTIL-BAICHIS jusqu'à 20 h 06).

ABSENTE : Mme Marie ATINAULT.



VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2025, dont les montants, pour le budget principal, s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :**FONCTIONNEMENT**

Dépenses réelles	153 705,00	Recettes réelles	646 021,38
Dépenses d'ordre	529 045,71	Recettes d'ordre	135 526,58
Virement à la section d'investissement	98 797,25	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
TOTAL DEPENSES	781 547,96	TOTAL RECETTES	781 547,96

INVESTISSEMENT

Dépenses réelles	-2 807 123,68	Recettes réelles	-3 299 440,06
Dépenses d'ordre	3 230 285,23	Recettes d'ordre	3 623 804,36
Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00	Virement section de fonctionnement	98 797,25
TOTAL DEPENSES	423 161,55	TOTAL RECETTES	423 161,55
TOTAL DM2 2025		TOTAL DM2 2025	
1 204 709,51		1 204 709,51	

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable depuis le 1^{er} janvier 2021 aux budgets de la Ville, la décision modificative n° 2 de l'exercice 2025 permet d'ajuster les crédits votés au titre du budget primitif 2025 et la décision modificative n° 1.

L'ensemble des propositions d'inscription de recettes et de dépenses conduit à :

* Un ajustement à la hausse de l'autofinancement de 627.842,96 € portant le financement total pour 2025 de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (y compris mouvements d'ordre) à 44.478.430,10 €.

* Une diminution de -2 493 880,26 € de l'emprunt d'équilibre budgétaire 2025, conduisant à établir la couverture du besoin de financement du budget 2025 par l'emprunt à 10.506.119,74 €.

Pour l'autorité compétente par délégation
Vous trouverez ci-après une présentation par section des principales inscriptions proposées.



I. Section de fonctionnement

A. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement progressent de 781.547,96 €, portant le montant total des recettes cumulées de cette section à 212.663.891,00 € (mouvements réels et d'ordre, y compris résultat de fonctionnement reporté).

Cette évolution résulte principalement de l'ajustement du montant des recettes au regard de la réalisation du premier semestre.

*La fiscalité indirecte : des ajustements au regard des réalisations sur les droits de stationnement payant sur voirie de + 200 K€ ;

*Les produits des services : un ajustement à la hausse des recettes de la tarification afin de tenir compte de la réouverture du Gros Horloge (+ 30 K€) ;

*Une augmentation des recettes liées à la gestion du personnel : + 110 K€ pour les emplois aidés, indemnités journalières et remboursements de la CNRACL au regard des montants déjà réalisés et ajustement du financement du FIPHFP de + 68,5 K€ pour aboutir à un montant définitif de 98 K€ ;

*Un ajustement des indemnités versées par les assurances de + 92 K€ et des recettes liées à la gestion des contentieux de + 87,2 K€ (protocole transactionnel crèche rose des vents).

Par ailleurs, il est proposé l'inscription d'une recette d'ordre d'un montant de 135 526,58 € correspondant à la reprise de 2 provisions pour contentieux suite aux différentes décisions de justice, ainsi qu'à la reprise de la provision pour créances douteuses au regard du montant des admissions en non-valeur.

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 153 705,00 €, portant le montant total des dépenses réelles de fonctionnement 2025 à 168 185 461,80 €.

Cette progression globale des dépenses recouvre différentes problématiques, liées d'une part au nécessaire ajustement des crédits votés au BP 2025 au regard du compte financier unique projeté ainsi que l'ajustement des contributions versées par la Ville à certains de ses partenaires institutionnels.

Cette évolution se décompose de la façon suivante :

1. Ajustements des contributions versées aux partenaires institutionnels de la Ville :

La contribution versée au SIREST est diminuée de -592K€. Cette évolution est proposée au regard du fonds de roulement de l'établissement et de la projection du compte financier unique pour 2025.

La subvention au CCAS est ajustée (+85K€) afin de lui permettre d'autofinancer les travaux de changement de menuiseries de son siège.

2. Ajustement des crédits inscrits au B.P. 2025 dont les principaux mouvements sont les suivants :

. Culture :

* L'inscription à hauteur de 16K€ de dépenses culturelles dont 6K€ en lien avec la politique de la ville intégralement compensées par des recettes équivalentes et 10K€ pour le projet promotion du climat sur le territoire de Rouen porté par l'association We Count.

. Jeunesse :

*. L'inscription d'un montant de 68,5K€ pour le dispositif colos apprenantes (dépenses intégralement couvertes par des recettes) et 12K€ pour la compensation de la baisse des aides du Département via le Pass Jeunes 76.

. Vie associative :

*. L'inscription d'une subvention complémentaire de 20K€ en faveur du Musée maritime de Rouen.

Pour l'autorité compétente par délégation



. Famille :

- * Une augmentation de 136K€ afin de faire face aux frais de maintenance des écoles et de scolarité.

. Manifestations publiques :

- * Une augmentation de 54,5K€ pour les dépenses de sécurité de la foire Saint Romain et des autres manifestations publiques.

. Moyens généraux :

- * Une augmentation de 18,4K€ pour les frais de gardiennage et de location de véhicules.
- * Un ajustement des crédits pour le nettoyage des locaux : +15K€.

. Patrimoine bâti :

- * 130K€ pour l'aménagement des locaux de la police municipale à Saint Sever.

. Solidarités :

- * L'inscription de 30 K€ supplémentaires pour réaliser des opérations ciblées de dératisation.

. Tranquillité publique :

- * L'inscription d'un montant de +9K€ correspondant au frais de fourrière animalière.

. Affaires financières :

- * L'inscription d'un montant de 132,55 K€ pour la prise en charges des dépenses liées aux admissions en non-valeur et un réajustement des frais bancaires.

Par ailleurs, il est proposé l'inscription d'une dépense d'ordre d'un montant de 529 045,71 € correspondant à la constitution de 2 provisions pour contentieux ainsi qu'à l'inscription de dotations complémentaires aux amortissements.

Après financement de l'ajustement des mouvements d'ordre, l'épargne nette dégagée au titre de la section de fonctionnement pour le financement de la section d'investissement progresse de 0,49 M€.

II. Section d'investissement

A. Recettes d'investissement

Hors virement en provenance de la section de fonctionnement, les recettes réelles d'investissement sont en diminution de -0,8M€, portant le montant total des recettes réelles d'investissement (hors dette) à +16,06M€.

Cette évolution des recettes réelles d'investissement résulte de l'ajustement des subventions d'investissement relatives aux aménagements des monuments historiques et aux travaux relatifs aux écoles au regard de l'avancement physique des différents projets et du calendrier de versement des subventions.

Par ailleurs, il est proposé l'inscription d'une recette d'ordre d'un montant de 3 623 804,36 € correspondant à la réalisation des écritures d'intégration des frais d'études pour un montant de 2,86 M€, à la régularisation des dotations aux amortissements ainsi qu'à la constitution d'une provision pour contentieux d'un montant de 295K€.

Au terme de l'ensemble de ces inscriptions et en intégrant l'épargne dégagée sur la section de fonctionnement, le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement peut être réduit de 2 493 880,26 €, portant le besoin d'emprunt global du budget principal de la Ville pour l'année 2025 à 10 506 119,74 €.

Pour l'autorité compétente par délégation

**B. Dépenses d'investissement****1. Gestion pluriannuelle**

Cette étape budgétaire permet d'ajuster les montants des crédits pluriannuels votés au budget primitif 2025 afin qu'ils correspondent au besoin d'engagement comptable des projets d'investissement.

Voici les évolutions des montants des autorisations de programme proposées au titre de cette décision modificative :

- Autorisations de programme récurrentes 2025 :

SECTEUR	PROGRAMME	AP VOTEE	PROPOSITION D'EVOLUTION	TOTAL AP
URBANISME	P006 - PRE AMENAGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	309 000,00	-232 670,00	76 330,00
	P005- ACQUISITION FONCIERE	1 780 050,00	-50 000,00	1 730 050,00
	P009 - CONCESSIONS PUBLIQUES D AMENAGEMENT	1 400 000,00	1 200 000,00	2 600 000,00
VIE ET INITIATIVE ASSOCIATIVE	P022 - MAISONS DE QUARTIER	271 000,00	-10 000,00	261 000,00
CULTURE	P048 - BIBLIOTHEQUES	412 940,00	-268 408,00	144 532,00
	P049 - CONSERVATOIRE	302 443,42	-42 443,42	260 000,00
GESTION DES ESPACES PUBLICS	P011 - SQUARES ET JARDINS	4 821 172,00	-1 558 064,47	3 263 107,53
	P012 - EXPLOITATION DES SITES ET ESPACES PUBLICS	85 000,00	-20 000,00	65 000,00
	P014-PARC NATUREL REPAINVILLE	380 000,00	-150 000,00	230 000,00
RELATION CITOYENNE	P054 - GESTION URBAINE DE PROXIMITE_ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS	150 000,00	-20 000,00	130 000,00
	P041 - CIMETIERES	790 000,00	-80 658,76	709 341,24
	P060 - SECURITE MAINTENANCE RESIDENCES AUTONOMIE ET EQUIPEMENTS COHESION SOCIALE	450 000,00	-130 000,00	320 000,00
SOLIDARITES	P061 - ACCESSIBILITE DES ERP	700 000,00	-250 000,00	450 000,00
	P055 - SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT	1 242 714,00	4 000,00	1 246 714,00
AFFAIRES FINANCIERES	P091 - CHARGES ET RECETTES EXCEPTIONNELLES	1 390 329,46	550 006,32	1 940 335,78
MOYENS GENERAUX	P083 - MOYENS GENERAUX	933 200,00	40 000,00	973 200,00
	P086 - GESTION DES SYSTEMES D INFORMATION	3 565 000,00	-285 500,00	3 279 500,00
PATRIMOINE BATI	P094 - ECONOMIES D ENERGIE	7 480 559,33	-3 388 248,90	4 092 310,43
	P097 - SECURITE MAINTENANCE BATIMENTS MUNICIPAUX	2 050 000,00	-100 000,00	1 950 000,00
RAYONNEMENT ECONOMIQUE	P016- MISE EN VALEUR ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	100 000,00	-70 000,00	30 000,00
DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	P013- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	571 000,00	-52 000,00	519 000,00
TOTAL		29 184 408,21	- 4 913 987,23	24 270 420,98



- Autorisations de programme « projet » :

Libellé	AP VOTEE	PROPOSITION D'EVOLUTION	TOTAL MONTANT AP
P047 - PLAN DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE			
P047E24 - AP/D ROUEN ART NATURE	533 359,40	-30 000,00	503 359,40
P053 - CONSEILS DE QUARTIER ET BUDGET PARTICIPATIF			
P053E14 - AP/D BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN	1 000 000,00	149 623,20	1 149 623,20
P044 - CONSEILS DE QUARTIER ET BUDGET PARTICIPATIF			
P044E14 - AP/D PLAN DE RENOVATION DU PATRIMOINE	6 911 173,85	3 930 000,00	10 841 173,85
P044E22 - AP/D ABBATIALE SAINT OUEN TRAVAUX	26 000 000,00	2 470 911,18	28 470 911,18
P056 - REMISE A NIVEAU EQUIPEMENTS SPORTIFS			
P056E16 - AP/D REFECTION COMPLEXE PETITE BOUVERIE	1 985 266,30	-159 940,99	1 825 325,31
P067 - EDUCATION ECOLE ET ANIMATION			
P067E53 - AP/D ECOLE QUARTIER OUEST	-	5 400 000,00	5 400 000,00
P094 - ECONOMIES D ENERGIE			
P094E21 - AP/D SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ETUDES	430 000,00	-430 000,00	0,00
P094E22 - AP/D SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE	450 000,00	-450 000,00	0,00
P003 - NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
P003E02 - AP/D NPRU	148 118 594,67	-9 489 043,45	138 629 551,22
P004 - SOUTIEN AU LOGEMENT			
P004E11 - AP/D CAMPAGNE DE RAVALEMENT	1 405 000,00	-20 000,00	1 385 000,00
TOTAL	186 833 394,22	1 371 549,94	188 204 944,16

- Autorisations de programme récurrentes antérieures à 2025 :

Conformément aux modalités de gestion des Autorisations de programme définies dans le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville, il convient au cours de cette étape budgétaire de corriger le montant des AP récurrentes votées en 2024 afin qu'il corresponde au montant affecté à la date du 31 décembre 2024, ajusté lors de cette étape budgétaire.

Il convient également de solder les AP antérieures à 2024 et dont le montant de crédits de paiement mandatés est égal au montant voté de l'AP.

SECTEUR	PROGRAMME	AP VOTEE	PROPOSITION D'EVOLUTION	TOTAL AP
GESTION DES ESPACES PUBLICS	P010 - PROPRETE URBAINE	1 048 703,06	-69 981,47	978 721,59
	P011 - NATURE EN VILLE ET PAYSAGES	3 243 537,15	-166 026,29	3 077 510,86
	P012 - EXPLOITATION DES SITES ET ESPACES PUBLICS	353 522,50	-46 391,15	307 131,35
	P013 - TRANSITION ECOLOGIQUE	444 625,16	-28 450,96	416 174,20
URBANISME	P005 - ACQUISITIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES	489 748,03	-62 458,72	427 289,31
	P006 - PRE AMENAGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	272 488,69	-34 824,02	237 664,67
	P008 - BATIMENTS EN PERIL	182 553,00	-45 070,97	137 482,03
DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	P022 - MAISONS DE QUARTIER	79 433,68	-1 871,29	77 562,39
CULTURE	P049 - CONSERVATOIRE	259 980,00	-1 035,97	258 944,03
	P047 - PLAN DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE	139 145,00	-109,83	139 035,17
	P044 - AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL	569 968,66	-9 485,22	560 483,44
	P053 - CONSEILS DE QUARTIER ET BUDGET PARTICIPATIF	194 598,59	-928,68	193 669,91
DEMOCRATIE VIE PARTICIPATIVE	P054 - GESTION URBAINE DE PROXIMITE_ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS	100 000,00	-50 098,25	49 901,75
FAMILLE	P068 - RESTAURATION COLLECTIVE	238 000,00	-2 395,55	235 604,45
RELATIONS CITOYENNES	P067 - EDUCATION ECOLE ET ANIMATION	2 666 210,70	-44 807,74	2 621 402,96
	P041 - CIMETIERES	890 860,00	-112 350,60	778 509,40
	P042 - ETAT CIVIL	5 000,00	-1 221,33	3 778,67
SOLIDARITES	P060 - SECURITE MAINTENANCE RESIDENCES AUTONOMIE ET EQUIPEMENTS COHESION SOCIALE	73 500,00	-6 381,99	67 118,01
	P061 - ACCESSIBILITE DES ERP	1 232 965,01	-53 080,91	1 179 884,10
SPORT	P055 - SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT	1 119 439,64	-34 480,02	1 084 959,62
MOYENS GENERAUX	P086 - GESTION DES SYSTEMES D INFORMATION	945 109,18	-60 000,00	885 109,18
PATRIMOINE BATI	P094 - ECONOMIES D ENERGIE	5 973 287,43	-32 565,61	5 940 721,82
	P097 - SECURITE MAINTENANCE BATIMENTS MUNICIPAUX	1 266 172,20	-58 911,39	1 207 260,81
TOTAL		21 788 847,68	-922 927,96	20 865 919,72

Pour l'autorité compétente par délégation



2. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) diminuent de -2,81 M €, portant le montant total des dépenses réelles d'investissement (hors dette) à 56,77 M €.

Les propositions d'ajustement des dépenses d'investissement sont principalement les suivantes :

. Relations citoyennes :

*-7,9K€ d'ajustement des crédits 2025 relatifs au projet de barrières automatiques de l'entrée des cimetières.

* -80,65 K€ d'ajustement des crédits 2025 et de l'autorisation de programme au regard des projets de végétalisation.

. Culture :

* -177K€ pour les bibliothèques au regard du décalage temporel du projet de restauration des œuvres patrimoniales nécessitant l'établissement d'un marché dédié et du projet de réaménagement de la bibliothèque Parment dont la mise en œuvre, après les études en 2025, débutera en 2026.

*-117K€ d'ajustement des crédits au réalisé pour les travaux de restauration de l'orgue Saint Eloi et de l'installation de l'œuvre de Gisèle Halimi.

* -874,5K€ d'ajustement des crédits entre 2025 et 2026 au regard de l'avancement des projets de couverture de l'église Saint Paul, et de rénovation de l'abbatiale Saint Ouen et du conservatoire.

. Moyens généraux :

*+408K€ de crédits supplémentaires au vu des engagements réalisés d'acquisition d'engins et de soutien à la mobilité ;

*-78K€ pour le schéma directeur informatique au regard de l'avancement des projets (suivi réglementaire du parc arboré, gestion centralisée des chaudières) avec report des crédits sur l'exercice 2026 (ajustement du calendrier en 2025 et 2026) ;

*+65K€ d'ajustement de crédits concernant le maintien en condition opérationnelle du système informatique ;

. Solidarité :

*Un ajustement des crédits de -39K€ au regard de l'avancement physique des projets d'accessibilité et des besoins en travaux de maintenance.

*+155K€ de crédits complémentaires pour les travaux d'efficacité énergétique du siège du CCAS.

. Famille :

+150K€ pour les études relatives à la nouvelle école du quartier Ouest.

. Gestion des espaces publics :

* -638K€ d'ajustement de crédits au regard de l'avancement des projets de renaturation des squares et jardins et de travaux pour les jeux notamment.

. Economie locale :

* -70K€ de crédits au regard de la consommation des crédits.

. Initiative associative :

* -10K€ pour l'animation afin d'ajuster les crédits aux besoins.



. Vie participative :

- * +414K€ de crédits complémentaires pour le budget participatif au regard de l'avancement des projets.
- * -25,5K€ sur les petits aménagements dans le cadre de la gestion urbaine de proximité.

. Sport :

- * -1M€ de crédits pour les travaux de la piscine Marvingt au regard de l'avancement physique du projet.
- * +20K€ de crédits supplémentaires pour la sécurité et la maintenance des terrains sportifs.

. Tranquillité publique :

- * +200K€ de crédits supplémentaires pour la vidéo protection au regard du calendrier de mise en œuvre.

. Urbanisme :

- *1,2M€ de crédits complémentaires pour la concession d'aménagement NPNRU ;
- *1M€ de crédits complémentaires pour le gymnase campus santé ;
- *-200K€ d'ajustement de crédits sont proposés sur les acquisitions foncières au regard des projets en cours ;
- *-800K€ d'ajustement de crédits au regard du calendrier des travaux d'aménagement des quartiers Grammont et des Hauts de Rouen ;
- * -246K€ les opérations d'aménagement urbain au vu de l'avancement physique des projets.

. Patrimoine bâti :

- *-2,2M€ d'ajustement de crédits au regard du calendrier de réalisation de travaux d'économie d'énergie ;
- *-59K€ de crédits pour les travaux de maintenance des bâtiments municipaux ;
- *-100K€ de crédits proposés à la déprogrammation afin d'ajuster les crédits au réalisé pour l'opération démolition.

Il vous est donc proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le projet de décision modificative n°2 pour 2025 du budget principal tel que présenté ci avant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Matthieu de MONTCHALIN, Adjoint,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
- L'instruction comptable et budgétaire M.57,
- Le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville, adopté par délibération du 17 décembre 2020,
- La délibération du 20 janvier 2025, relative à l'adoption du budget primitif 2025,
- La délibération du 26 juin 2025, relative à l'adoption du compte financier unique 2024,
- La délibération du 26 juin 2025, relative à l'affectation du résultat de fonctionnement constatée au compte financier unique 2024 ;
- La délibération du 26 juin 2025, relative à l'adoption de la décision modification n°1 du budget principal de la Ville pour 2025 ;

Pour l'autorité compétente par délégation



CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions de recettes, notamment celle relative à l'emprunt d'équilibre,
- Qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions de dépenses ouvertes au budget primitif et au budget supplémentaire 2025 du budget principal,
- Qu'il y a lieu d'ajuster le montant de la contribution versée au Syndicat Intercommunal de Restauration Collective Rouen Bois-Guillaume (SIREST) et la subvention d'équilibre en faveur du CCAS ;
- Qu'il y a lieu d'ajuster le montant des crédits pluriannuels (autorisations de programme) conformément aux règles de gestion définies dans le Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Conseil Municipal le 17 décembre 2020.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- adopte la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2025 pour le budget principal, arrêté, tant en recettes qu'en dépenses, à :

+ 1 204 709,51 € (dont mouvements d'ordre : + 3 759 330,94 € et virement entre sections : +98 797,25 €),

2.- autorise l'ajustement des crédits en dépenses et en recettes, conformément aux états à la présente délibération,

3.- autorise l'ajustement des Autorisations de programme antérieures à l'exercice 2025, conformément aux états de la présente délibération,

4.- autorise l'ajustement du montant à verser au Syndicat Intercommunal de Restauration (SIREST) pour 4 279 845,00 € et la subvention au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) pour 5 864 291,00 €.

5.- autorise, dans les conditions définies par la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire, les produits de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant maximum modifié à la décision modificative 2025 de : 10 506 119,74 € pour le budget principal de la Ville de Rouen,

6.- adopte les tableaux des Autorisations de Programme (A.P.) et des Crédits de Paiement (C.P.) modifiés,

7.- affecte les autorisations de programme ajustées au titre de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2025 du budget principal.

La délibération votée à 15 h 24 est adoptée

(45 voix pour : groupe Fier.e.s de Rouen,

groupe Rouen l'écologie en actes – EELV-Génération.s-Citoyen.nes,

groupe communiste, élue non inscrite)

(8 voix contre : groupe Rouen A'Venir Centre, Droite et Indépendants, groupe Au cœur de Rouen)

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télerecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2025

Publication : 04/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

